

# HAUSSE DES FRAIS KILOMÉTRIQUES DES MESURES ACCORDÉES POUR LIMITER L'IMPACT

SUITE AU NON-RESPECT DU PROTOCOLE DE DÉBUT DE SÉANCE PLÉNIÈRE DU CHSCT-S DU 9 MARS 2022 PAR 3 ORGANISATIONS SYNDICALES, LES REPRÉSENTANTS ENQUÊTEURS CFDT ONT FAIT LE CHOIX DE RESTER SEULS FACE À LA DIRECTION.

Suite au [courrier de la CFDT Insee \(hausse du carburant\)](#) envoyé à la secrétaire générale le **matin même du CHSCT-S**, nous avons souhaité rester en séance afin de défendre les intérêts des enquêteurs.

## Extrait de la liminaire :

« La flambée des prix du carburant inquiète chacun et d'autant les agents qui utilisent obligatoirement leur véhicule quotidiennement dans l'exercice de leur fonction.

Certes ce n'est pas un sujet CHSCT mais nous nous permettons de vous interpellier sur le sujet.

Quelles sont les mesures que l'Institut va prendre rapidement afin de soutenir les enquêteurs face à cette inflation ? En complément du courrier que la CFDT vous a adressé, les représentants CFDT en CHSCT vous demandent de mettre en place des mesures spécifiques pour les enquêteurs afin de limiter l'impact de l'envolée des prix à la pompe, cela dans l'attente d'une retombée des tensions énergétiques. »

**La Direction nous a donc fait part de ses premières pistes de réflexions pour répondre à cette alerte de la CFDT.**

Elle confirme que dans l'immédiat, **la Fonction publique n'est pas concernée par la revalorisation de 10 % du barème kilométrique.** Cette dernière est réservée aux salariés du privé. De plus, cette augmentation ne pourra pas suivre l'augmentation du carburant.

La Direction explique également que **le marché des véhicules de location ne permet pas d'équiper tous les enquêteurs rapidement, en raison d'un délai d'attente de 8 mois.**

En revanche, afin de répondre à la demande faite dans le courrier de la CFDT et rappelé par vos représentants enquêteurs CFDT, la **Direction générale annonce qu'une carte essence associée à un forfait pour la partie "entretien du véhicule", seront prochainement mis à disposition des enquêteurs qui le souhaitent.**

À ce stade, il reste à effectuer un calcul de la partie forfaitaire.

La Direction reviendra rapidement sur ce sujet vers les représentants des agents et des enquêteurs lors du GT du CTR du 22 mars. Cette mesure est réservée dans un premier temps exclusivement aux enquêteurs.

La Direction est consciente que cette proposition ne correspondra peut-être pas à l'attente de tous les enquêteurs, mais c'est une façon de régler dans l'urgence la hausse du prix de l'essence.

Ainsi, les enquêteurs qui choisiront cette option n'auront plus à faire l'avance du montant du carburant ni subir l'impact de sa flambée.

**La CFDT est satisfaite d'avoir participé activement à l'obtention de cette solution afin de régler, à court terme, l'impact de la flambée du prix des carburants. Elle le sera encore afin de poursuivre la défense des enquêteurs dans ces moments difficiles.**



COMPTE-RENDU  
DE CHSCT-S  
ENQUÊTEURS  
9 MARS 2022

## VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CE CHSCT-S

Valérie Villacrès,  
06 63 30 57 54  
Béatrice Bordelais

Isabelle Dessagne  
Stéphane Dupin  
Massa Abtoihi



**INSEE**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

Montrouge, le mercredi 9 mars 2022

**Objet :** Demande de mesures pour pallier la hausse des frais kilométriques

Madame la secrétaire générale

Les agents qui doivent utiliser leur véhicule dans le cadre de leurs missions ont de plus en plus de difficultés avec l'envolée des prix à la pompe. La différence avec les taux de remboursement devient de moins en moins tenable. Si on y rajoute le fait que les éléments de rémunérations n'ont pas été augmentés (grilles indiciaires, indemnitaires et valeur du point d'indice), sauf pour les enquêteurs, le reste à charge des déplacements pour les agents en missions n'est plus du tout raisonnable.

Les informations sur l'évolution des prix de l'énergie dans l'avenir sont une source d'angoisse de plus en plus grande.

Les agents de bureau et les enquêteurs nous interpellent de plus en plus. Ils souhaitent au maximum limiter leurs déplacements, y compris pour venir au bureau ou aller sur le terrain.

Vous nous avez indiqué en réunion de dialogue social que l'annonce de la revalorisation des taux kilométriques concernerait aussi les frais professionnels. Mais il n'y a toujours pas de retour sur ce point-là.

Nos fédérations des Finances et Fonction publique sont sur le pont pour pousser sur le sujet des frais kilométriques.

Nous avons conscience que la Direction de l'Insee ne peut pas modifier d'elle-même les taux. Cependant, elle peut agir sur d'autres leviers.

La CFDT vous demande de mettre en place des mesures spécifiques à chaque public pour limiter l'impact de l'envolée des prix à la pompe en attendant une retombée des tensions énergétiques.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger plus en détail sur le sujet.

Bien cordialement,

Pour la CFDT Insee,  
Nathalie Bailly  
tel : 06 26 84 65 14

et

Prisca Blancard  
06 30 24 51 54

[FINANCES.CFDT.FR](http://FINANCES.CFDT.FR) **CFDT INSEE**

Fédération des finances CFDT  
51 avenue Simon Bolivar  
75019 Paris